



## **NOTICE POUR VOTRE CLASSE D'EAU 2025-2026**

Voici quelques conseils afin de traiter votre dossier dans les meilleurs délais.

### **1) Le formulaire de candidature** (4 pages)

Complétez l'**original** et adressez à l'**OCCE 93 au plus tard le 3 novembre 2025 :**

- **le dossier dématérialisé** par mail.

**Une commission** étudiera les dossiers à transmettre à l'AESN.

### **2) Les factures originales**

- les factures doivent être **libellées au nom de votre coopérative scolaire**
- elles doivent être **numérotées** et jointes au **tableau récapitulatif** annexé à la présente notice et nous parvenir **dans les 15 jours qui suivent la fin de votre classe d'eau, au plus tard le 15 juin 2026.**

### **3) Le paiement de la subvention :**

- La subvention de l'Agence de l'Eau est exclusivement dédiée à l'organisation d'une classe d'eau, elle ne peut en aucun cas servir à autre chose.
- Le remboursement se fera à hauteur de la subvention qui vous a été attribuée.
- Le paiement se fera en 2 temps :
  - o 80 % dès que l'AESN nous les a versés, soit 560€
  - o 20 % restant, soit 140€, à réception des **factures originales (700€)** et du **carnet de bord**, toujours après versement par l'AESN.

### **4) Cahier des charges :**

- Cohérence entre l'emploi du temps et les objectifs pédagogiques,
- Etude des cycles de l'eau naturelle et domestique,
- Etude de la gestion de l'eau et de ses acteurs,
- Représentativité des acteurs de l'eau parmi les intervenants,
- Découverte active de l'environnement de proximité,
- Apprentissage de la citoyenneté,
- Respect de la durée de 5 jours consécutifs ou du temps fort

### **5) Les achats autorisés :**

Toute sortie (exclusivement dans le département de la Seine-Saint-Denis) ou matériel afférent à une classe d'eau comme par exemple :

Musée/exposition sur le thème de l'eau, transport pour se rendre sur les lieux des sorties, intervention sur l'eau, petit matériel pour faire des expériences sur l'eau, livres/CD/DVD sur l'eau, petit matériel pour réaliser une exposition sur l'eau ...

Est exclu le matériel durable qui reste dans l'école (appareil photo, lecteur DVD, ...)

### **6) Le carnet de bord :**

Un **exemplaire original** doit nous être adressé par voie postale en même temps que les factures pour un montant total de 700 € dans les 15 jours qui suivent la fin de votre classe d'eau, au plus tard le 15 juin 2026.

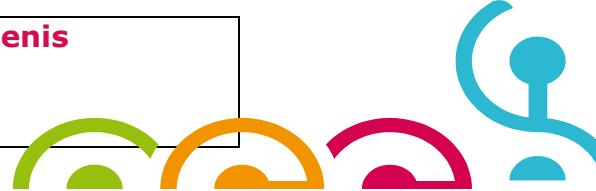
### **7) Les diplômes :**

N'oubliez pas de les demander à l'Agence de l'Eau, un geste pour clôturer ce projet.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Guillaume Grosclaude Animateur Pédagogique Départemental :

par téléphone 07.66.12.01.22 par mail [ad93@occe.coop](mailto:ad93@occe.coop)



## Classe d'eau 2025/2026



Cachet

Tableau récapitulatif des dépenses engagées pour la/les classe(s) de  
M/Mme(s).....

Montant de la subvention de l'Agence de l'Eau		
Pièce n°	Objet	Montant
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
Total		

Ce document est à renvoyer à l'OCCE, **au plus tard le 15 juin 2026**, avec les **factures originales numérotées (scannées)**, accompagné du dossier de suivi (bilan) et d'un carnet de bord original.

